Image not found or type unknown

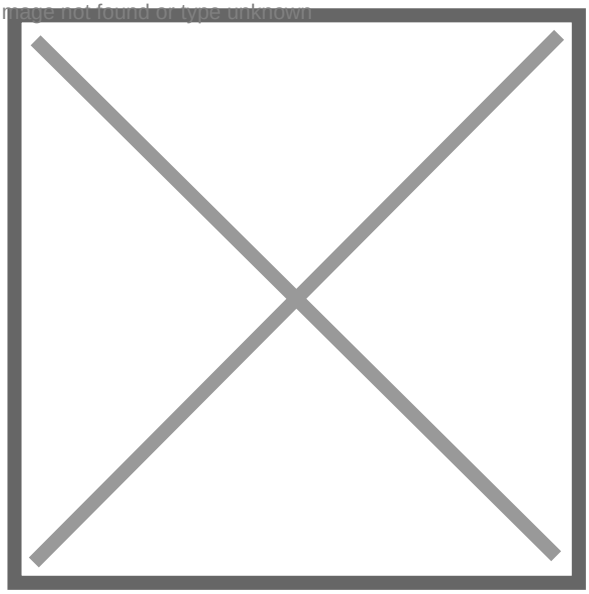

Droit de ma concubine sur mes enfants

Par **maya56**, le **04/02/2013** à **16:17**

Bonjour,
Mon ex concubine s'oppose à ce que ma nouvelle concubine avec qui je vis,s'occupe et garde mes enfants pendant mes week-end de garde .en a t'elle le droit ?
merci

Par **amajuris**, le **04/02/2013** à **17:20**

bjr,
oui votre ancienne concubine a je suppose l'autorité parentale sur vos enfants.
votre nouvelle concubine n'a aucun droit sur vos enfants sauf si le jaf l'a décidé ce qui m'étonnerait.
par contre si vous êtes présent, il sera difficile à votre ex concubine de prouver que c'est votre concubine actuelle qui s'occupe de vos enfants et non vous sauf bien sur vos enfants.
cdt

Par **cocotte1003**, le **04/02/2013** à **18:28**

bonjour, lors d'un droit de visite, le pere (dans ce cas) peut confier ses enfants à qui il veut (amis, grand-parents.....),la mere n'a strictement aucun droit de regard sur ce qui se passe sauf si les enfants sont maltraité. votre nouvelle amie peut tres bien garder les enfants pendant que vous etes au travail et probablement aller les chercher chez leur mere si dans le jugement que le pere peut envoyer une personne de confiance, c'est à lui seul de juger en qui

il a confiance
, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés